

Service Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Liberté Égalité Fraternité

Pôle de Créteil

affaire suivie par : Suzanne Akkari

tél: 01 57 02 64 72

mél: suzanne.akkari@ac-creteil.fr

4 rue George Enesco 94000 CRETEIL

www.ac-creteil.fr

## LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE, RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS, CHANCELIER DES UNIVERSITES DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2, L719-7 et L719-8
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord.
- Vu le courrier du président de l'université du 27 novembre 2024,
- Vu la fin de mandat du président le 30 novembre 2024

## **ARRETE**

**Article 1 :** Est nommé administrateur provisoire de l'Université Sorbonne Paris Nord à compter du 2 décembre 2024 et jusqu'à l'élection d'un nouveau président :

## Monsieur Alain Sarfati Professeur des universités

- **Article 2 :** L'administrateur provisoire dispose de l'intégralité des pouvoirs attachés aux fonctions qui lui sont confiées et peut déléguer sa signature dans les mêmes conditions que le titulaire de la fonction.
- **Article 3 :** Les fonctions de l'administrateur provisoire cessent de plein droit le jour de l'élection d'un nouveau président sans qu'il soit nécessaire de prendre un acte spécial.
- **Article 4 :** Le présent arrêté sera publié sur le site du rectorat de région académique, de l'université Sorbonne Paris Nord et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France.
- **Article 5 :** Le secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 28 novembre 2024

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France Recteur de l'académie de Paris Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

et par délégation

La Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France

Isahelle PRAT